

Conseil Municipal du 16/04/2019

Sous la Présidence de M. Emile REICHER, Maire, le conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Après rappel des conditions de révision dite « allégée » du P.L.U., de l'étape de la procédure, du projet de P.L.U., et des modalités de concertation figurant sur la délibération complémentaire du 1er février 2019, Le Conseil Municipal tire le bilan de la concertation et arrête le projet de révision dite « allégée » du P.L.U.

Afin de faciliter la construction de 17 appartements rue de Sierck à Gandren, et considérant les exigences du SDIS concernant la sécurité incendie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accéder à la demande de la société Renov & Build de mettre à leur disposition les parcelles communales situées en bord de rivière, en face du projet, nécessaires à la mise en place d'une réserve d'eau de 120 m³, selon le plan ci-dessous d'une partie de la section 20. Par la suite, il est également prévu de couvrir cette réserve afin d'y réaliser des aménagements à définir (places de parking, espaces verts..), l'ensemble des travaux et de frais étant à la charge du promoteur.

